

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: 203200035
Date d'édition: 23.05.2018
Version: 6-0

BLUE WONDER nettoyant tout usage
Date d'exécution: 18.05.2018
Date d'émission: 18.05.2018

110000 FR
Page 1 / 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

N° de l'article (producteur/fournisseur): 203200035
Identification de la substance ou du mélange: BLUE WONDER nettoyant tout usage
EAN8717097000791

1.2. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Usages déconseillés

Il n'y a pas d'information disponible pour utilisation est orientée découragé.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Blue Wonder
Aerdenhoutsduinweg 1
NL-2111 AN Ardenhout
The Netherlands
Téléphone: +031(0) 251-315683
Télécopie: +31(0) 251-311197
E-mail info@bluewonder.nl

Service responsable de l'information:

Blue Wonder
E-mail (personne compétente): +031(0) 251-315683
info@bluewonder.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

:
+31 30-2748888

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

Mentions de danger

non applicable

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

contient:

citral
Citronellol
Limonene
Methylisothiazolinone
Benzylisothiazolinone

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

non applicable

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Description du produit / spécification chimique

Description Agent de nettoyage, alcalin

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: 203200035
Date d'édition: 23.05.2018
Version: 6-0

BLUE WONDER nettoyant tout usage
Date d'exécution: 18.05.2018
Date d'émission: 18.05.2018

110000 FR
Page 2 / 10

Composants dangereux

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N°CE n°CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation chimique Classification: // Remarque	Pds %
200-578-6 64-17-5	01-2119457610-43 Ethanol	1 - 2,5
603-002-00-5	Flam. Liq. 2 H225 / Eye Irrit. 2 H319	
423-270-5 164462-16-2	01-0000016977-53 TRILON M LIQUID aqueous solution of the trisodiumsalt of methylglycinediacetic acide Met. Corr. 1 H290	1 - 2,5
203-905-0 111-76-2	01-2119475108-36 2-butoxyéthanol	1 - 2,5
603-014-00-0	Acute Tox. 4 H332 / Acute Tox. 4 H312 / Acute Tox. 4 H302 / Eye Irrit. 2 H319 / Skin Irrit. 2 H315	

Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

Composants dangereux

caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:

Pds %	Ingrédient (Désignation)
< 5 %	agents de surface non ioniques
< 5 %	agents de surface anioniques
< 5 %	savon
	parfums
	conservateur

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. Cellules de mammifères (avec une activation métabolique)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: 203200035
Date d'édition: 23.05.2018
Version: 6-0

BLUE WONDER nettoyant tout usage
Date d'exécution: 18.05.2018
Date d'émission: 18.05.2018

110000 FR
Page 3 / 10

Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂), brouillard, (eau)

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter des vêtements de travail appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas inspirer les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Protection contre l'incendie et les explosions:

liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 20 °C à 20 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi, Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

Ethanol

Numéro d'identification UE 603-002-00-5 / N°CE 200-578-6 / n°CAS 64-17-5

VLA, VME: 1900 mg/m³; 1000 ppm

VLA, VLE: 9500 mg/m³; 5000 ppm

2-butoxyéthanol

Numéro d'identification UE 603-014-00-0 / N°CE 203-905-0 / n°CAS 111-76-2

VLA, VME: 49 mg/m³; 10 ppm

VLA, VLE: 246 mg/m³; 50 ppm

Remarque: (Peut être absorbé par la peau.)

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: 203200035
Date d'édition: 23.05.2018
Version: 6-0

BLUE WONDER nettoyant tout usage
Date d'exécution: 18.05.2018
Date d'émission: 18.05.2018

110000 FR
Page 4 / 10

Indications diverses

VME : valeur limite au poste de travail à long terme

VLE : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

DNEL:

2-butoxyéthanol

Numéro d'identification UE 603-014-00-0 / N°CE 203-905-0 / n°CAS 111-76-2

DNEL aigu dermique, court terme (local), Employés: 89 mg/kg

DNEL aigu dermique, court terme (systémique), Employés: 89 mg/kg p.c. /jour

DNEL long terme dermique (local), Employés: 75 mg/kg

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 75 mg/kg p.c. /jour

DNEL aigu par inhalation (local), Employés: 246 mg/m³

DNEL aigu par inhalation (systémique), Employés: 663 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 98 mg/m³

DNEL court terme par voie orale (aigu), Consommateur: 13,4 mg/kg p.c. /jour

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 3,2 mg/kg p.c. /jour

DNEL aigu dermique, court terme (local), Consommateur: 44,5 mg/kg

DNEL aigu dermique, court terme (systémique), Consommateur: 44,5 mg/kg p.c. /jour

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 38 mg/kg

DNEL aigu par inhalation (local), Consommateur: 123 mg/m³

DNEL aigu par inhalation (systémique), Consommateur: 426 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (local), Consommateur: 49 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 49 mg/m³

Ethanol

Numéro d'identification UE 603-002-00-5 / N°CE 200-578-6 / n°CAS 64-17-5

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 343 mg/kg p.c. /jour

DNEL aigu par inhalation (local), Employés: 1900 mg/m³

DNEL aigu par inhalation (systémique), Employés:

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 950 mg/m³

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 87 mg/kg p.c. /jour

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 206 mg/kg p.c. /jour

DNEL aigu par inhalation (local), Consommateur: 950 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 114 mg/m³

PNEC:

2-butoxyéthanol

Numéro d'identification UE 603-014-00-0 / N°CE 203-905-0 / n°CAS 111-76-2

PNEC eaux, eau douce: 8,8 mg/l

PNEC eaux, eau de mer: 0,88 mg/l

PNEC sédiment, eau douce: 34,6 mg/kg

PNEC sédiment, eau de mer: 3,46 mg/kg

PNEC, terre: 2,8 mg/kg

PNEC station d'épuration (STP): 463 mg/l

Ethanol

Numéro d'identification UE 603-002-00-5 / N°CE 200-578-6 / n°CAS 64-17-5

PNEC eaux, eau douce: > 0,96 mg/l

PNEC eaux, eau de mer: > 0,79 mg/l

PNEC eaux, libération périodique: > 2,75 mg/l

PNEC sédiment, eau douce: > 3,6 mg/kg

PNEC sédiment, eau de mer:

PNEC, terre: > 0,63 mg/kg

PNEC station d'épuration (STP): 580 mg/l

PNEC Intoxication secondaire: 0,72 mg/kg

8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Non applicable.

Protection des mains

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: 203200035
Date d'édition: 23.05.2018
Version: 6-0

BLUE WONDER nettoyant tout usage
Date d'exécution: 18.05.2018
Date d'émission: 18.05.2018

110000 FR
Page 5 / 10

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: NBR (Caoutchouc nitrile)
Epaisseur du matériau des gants 0,4 mm Temps de pénétration (durée maximale de port) 30 min
Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau: Modèles de gants recommandés DIN EN 374
Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection oculaire

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État: Liquide
Couleur: cf. étiquette

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: non déterminé

pH à 20 °C: 10,3

Point de fusion/point de congélation: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point éclair: non applicable
Méthode: DIN 53213-1 (08/2002: remplacé par EN ISO 1523)

Taux d'évaporation: non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz):
Ttemps de combustion (s): non applicable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Pression de la vapeur à 20 °C: non déterminé

Densité de la vapeur: non déterminé

Densité relative:

Densité à 20 °C: 1,01 g/cm³
Méthode: ISO 2811, partie 1

solubilité(s):

Solubilité dans l'eau (g/L) à 20 °C: complètement miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau: voir section 12

Température d'auto-inflammabilité: non déterminé

Température de décomposition: non déterminé

Viscosité à 20 °C: > 12 s 4 mm
Méthode: DIN 53211

Propriétés explosives: non applicable

Propriétés comburantes: non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides (%): 2,02 Pds %

teneur en solvant:

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: 203200035
Date d'édition: 23.05.2018
Version: 6-0

BLUE WONDER nettoyant tout usage
Date d'exécution: 18.05.2018
Date d'émission: 18.05.2018

110000 FR
Page 6 / 10

Solvants organiques: 3 Pds %
Eau: 91 Pds %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucune/aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

2-butoxyéthanol

par voie orale, DL50, Rat: > 300 mg/kg
dermique, DL50, Lapin: > 1000 mg/kg
par inhalation (vapeurs), CL50, Rat: > 10 mg/l (4 h)
par voie orale, DL50, Cochon d'Inde: 1414 mg/kg
par inhalation (vapeurs), LC0: > 3,1 mg/l (1 h)
dermique, DL50, Cochon d'Inde: > 2000 mg/kg
Méthode: OCDE 402

Benzylisothiazolinone

par voie orale, DL50, Rat: 1193 mg/kg
dermique, DL50, Rat: 4115 mg/kg

Methylisothiazolinone

par voie orale, DL50, Rat:
dermique, DL50, Lapin: 242 mg/kg
par inhalation (poussières et fumigènes), CL50, Rat: 0,11 mg/l (4 h)
Méthode: OCDE 403

Ethanol

par voie orale, DL50, Rat: > 2000 mg/kg
Méthode: OCDE 401
dermique, DL50, Lapin: > 2000 mg/kg
par inhalation (vapeurs), CL50, Rat: 51 mg/l (4 h)
par inhalation (vapeurs), CL50, Souris: > 20 mg/l
Méthode: Référence bibliographique

corrosion et irritation de la peau; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

2-butoxyéthanol

Peau, Lapin (4 h)
Méthode: OCDE 405

Benzylisothiazolinone

Peau (4 h)

Methylisothiazolinone

Peau, Lapin (4 h)

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: 203200035
Date d'édition: 23.05.2018
Version: 6-0

BLUE WONDER nettoyant tout usage
Date d'exécution: 18.05.2018
Date d'émission: 18.05.2018

110000 FR
Page 7 / 10

Ethanol
yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Benzylisothiazolinone
Peau:

Methylisothiazolinone
Peau, Cochon d'Inde:

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Absence de données toxicologiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Absence de données toxicologiques.

Danger par aspiration

Absence de données toxicologiques.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Observation diverses:

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

appréciation générale

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1. Toxicité

2-butoxyéthanol

Toxicité pour le poisson, CL50, *Lepomis macrochirus* (crapet arlequin): > 100 mg/l (96 h)

Toxicité pour la daphnia, EC50, *Daphnia magna* (puce d'eau géante): 1550 mg/l (48 h)

Méthode: OCDE 202

Toxicité pour les algues, ErC50, *Desmodesmus subspicatus*: > 100 mg/l

Toxicité pour le poisson, CL50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel): 1474 mg/l (96 h)

Algues, EC50, *Pseudokirchneriella subcapitata*: 1840 mg/l (72 h)

Méthode: OCDE 201

toxicité bactérielle, EC0, *Pseudomonas putida*: 700 mg/l (16 h)

Benzylisothiazolinone

Toxicité pour le poisson, CL50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel): 2,18 mg/l (96 h)

Méthode: OCDE 203

Toxicité pour la daphnia, EC50, *Daphnia magna* (puce d'eau géante): 2,94 mg/l (48 h)

Méthode: OCDE 202

Toxicité pour les algues, ErC50, *Pseudokirchneriella subcapitata*: 0,11 mg/l (72 h)

Méthode: OCDE 201

Methylisothiazolinone

Toxicité pour le poisson, CL50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel): 4,77 mg/l (96 h)

Toxicité pour la daphnia, EC50, *Daphnia magna* (puce d'eau géante): 0,87 mg/l 0 - 1,9 mg/l (48 h)

Toxicité pour les algues, ErC50, *Selenastrum capricornutum*: 0,158 mg/l (72 h)

Toxicité pour la daphnia, NOEC, *Daphnia magna* (puce d'eau géante): 0,04 mg/l (21 D)

Méthode: OCDE 211

Ethanol

Toxicité pour le poisson, CL50, *Leuciscus idus* (aunée dorée): > 100 mg/l (96 h)

Méthode: OCDE 203

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: 203200035
Date d'édition: 23.05.2018
Version: 6-0

BLUE WONDER nettoyant tout usage
Date d'exécution: 18.05.2018
Date d'émission: 18.05.2018

110000 FR
Page 8 / 10

Toxicité pour la daphnia, EC50, Daphnia magna (puce d'eau géante): > 100 mg/l (48 h)
Méthode: OCDE 202
Toxicité pour les algues, ErC50, Chlorella pyrenoidosa: < 100 mg/l
Méthode: OCDE 201

Long terme Écotoxicité

2-butoxyéthanol

Toxicité pour le poisson, NOEL(C):, Brachydanio rerio: > 100 mg/l (21 D)
Toxicité pour la daphnia, NOEL(C):, Daphnia magna (puce d'eau géante): 100 mg/l (21 D)
Méthode: OCDE 211

12.2. Persistance et dégradabilité

2-butoxyéthanol

Boue activée, Traitement biologique aérobie: 90 % (28 D); évaluation Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode: OCDE 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-butoxyéthanol

Coefficient de partage: n-octanol/eau: 0,81 ; évaluation Faible
Méthode: OCDE 107

Bioaccumulation; D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable

Ethanol

Coefficient de partage: n-octanol/eau: -0,32

Facteur de bioconcentration (FBC)

Absence de données toxicologiques.

12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Élimination appropriée / Produit
Recommandation**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

200129 Détergents contenant des substances dangereuses

conditionnement

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non applicable

14.4. Groupe d'emballage

non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: 203200035 BLUE WONDER nettoyant tout usage
 Date d'édition: 23.05.2018 Date d'exécution: 18.05.2018
 Version: 6-0 Date d'émission: 18.05.2018

110000 FR
 Page 9 / 10

Polluant marin non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

Indications diverses

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel -

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS non applicable

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Indications diverses:

Pas de combustion auto-entretenue: 0

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles

valeur de COV (dans g/L): 66

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Autres informations

Réserve acide/alcalique (capacité tampon pour mélanges avec d'extrêmes valeurs en pH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

les substances suivantes dans cette préparation ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

N°CE n°CAS	Désignation chimique	Numéro d'enregistrement REACH
200-578-6 64-17-5	Ethanol	01-2119457610-43
423-270-5 164462-16-2	TRILON M LIQUID aqueous solution of the trisodiumsalt of methylglycinediacetic acide	01-0000016977-53
203-905-0 111-76-2	2-butoxyéthanol	01-2119475108-36

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de la classification suivant la section 3:

Flam. Liq. 2 / H225	Matières liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit. 2 / H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Met. Corr. 1 / H290	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
Acute Tox. 4 / H332	Toxicité aiguë (par inhalation)	Nocif par inhalation.
Acute Tox. 4 / H312	Toxicité aiguë (dermique)	Nocif par contact cutané.
Acute Tox. 4 / H302	Toxicité aiguë (par voie orale)	Nocif en cas d'ingestion.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: 203200035
Date d'édition: 23.05.2018
Version: 6-0

BLUE WONDER nettoyant tout usage
Date d'exécution: 18.05.2018
Date d'émission: 18.05.2018

110000 FR
Page 10 / 10

Skin Irrit. 2 / H315

corrosion et irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Indications diverses

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.